

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

AOÛT

LE 13 AOÛT 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 août 2018 au 837, 8^e Rang, Saint-Sylvère, à 20 h.

Sont présents les conseillères et les conseillers suivants:
Madame Sylvie Tanguay Monsieur Robert Morissette
Monsieur Normand Dubois Monsieur Marc St-Louis
Monsieur André Lauzière

Est absente la conseillère présente : Madame Priska Kirouac.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente : madame Sophie Millette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2018-08-147

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marc St-Louis et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, avec les ajouts suivants au point varia :

- 1- Nom de rue pour le bassin d'épuration
- 2- Abri tempo Monsieur Pascal Laforest
- 3- Demande d'ajout de l'annexe E au règlement d'emprunt 301 pour travaux d'aqueduc et de l'eaux usées

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-08-148

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 09 JUILLET 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 09 juillet 2018 a été remise à chaque membre du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Dubois et résolu :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal.

Que ce procès-verbal soit adopté tel que soumis

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-08-149

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 16 JUILLET 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 16 juillet 2018 a été remise à chaque membre du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal.

Que ce procès-verbal soit adopté tel que soumis.



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvere

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-08-150

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 19 JUILLET 2018**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Sylvere tenue le 19 juillet 2018 a été remise à chaque membre du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal.

Que ce procès-verbal soit adopté tel que soumis

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le maire, monsieur Adrien Pellerin, effectue le suivi des procès-verbaux.

DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

Aucune demande de l'assemblée n'est formulée lors de cette période.

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS

COMITÉ DES LOISIRS ST-SYLVÈRE

Le conseiller, monsieur Normand Dubois, mentionne qu'il y a eu une réunion le 22 juillet 2018.

**DÉPÔT LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET
D'ENVIRONNEMENT – JUILLET 2018**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement pour le mois de juillet 2018 pour 5 permis totalisant la somme de 431 000 \$.

CORRESPONDANCE – JUILLET 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois de juillet 2018 en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

2018-08-151

COMPTES DE JUILLET 2018

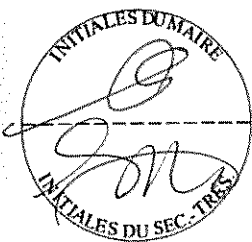
CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de juillet 2018 de la Municipalité de Saint-Sylvere comportant une page, totalisant 60 518.75 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc St-Louis et résolu :

Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduit, pour le mois de juillet 2018, soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

2018-08-152

SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER (10 000 \$)

CONSIDÉRANT qu'une partie des travaux d'amélioration du réseau routier sont complétés;

CONSIDÉRANT le remplacement d'un ponceau dans la route du 10^e rang au coût total net de 21 892.87 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu:

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la route pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la Municipalité de Saint-Sylvere et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-07-153

OMH – BUDGET RÉVISÉ 2018

CONSIDÉRANT que nous avons reçu le budget révisé 2018 de l'OMH;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que la Municipalité adopte le présent budget réviser 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-08-154

ACHAT ORDINATEUR- SERVEUR

CONSIDÉRANT le besoin de changer l'ordinateur et serveur de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de La Zone Informatique au montant de 1 175 \$ (taxes en sus) pour un ordinateur et serveur datée du 20 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise une dépense et le paiement pour un montant de 1 175 \$ taxes en sus représentant l'achat d'un ordinateur et serveur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-08-155

DEMANDE CPTAQ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE

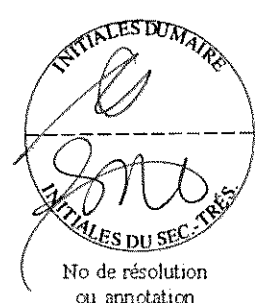
CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvere désire implanter une borne sèche en cas d'incendie dans le 12^e rang;

CONSIDÉRANT que monsieur André Auger est propriétaire du lot 5 652 404 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2) situé sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que monsieur André Auger consent à vendre à la municipalité de Saint-Sylvere une partie de terrain de 45 mètres par 35 mètres, située sur le lot 5 652 404 pour l'implantation de la borne sèche;

CONSIDÉRANT que la partie de terrain à acquérir est configuré à un emplacement résidentiel;

Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvère



CONSIDÉRANT que l'utilisation de la parcelle n'ajoute pas de contraintes à l'agriculture, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que l'autorisation serait bénéfique pour les activités agricoles existantes et pour le développement d'activités agricoles, puisque les services d'urgence auraient un accès plus facile à une source d'eau en cas de feu, notamment dans une exploitation agricole;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de la Commission dans ce dossier n'influencera pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles

CONSIDÉRANT que l'implantation de la borne sèche n'est pas une menace pour la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale;

CONSIDÉRANT la conformité de la demande aux dispositions de la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que la zone agricole s'applique à la majeure partie de la municipalité, et qu'aucun emplacement situé à l'extérieur de la zone agricole n'est disponible et/ou adéquat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Dubois et résolu :

Que la municipalité appuie la demande de la Municipalité de Saint-Sylvère à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et, par conséquent, demande d'y faire droit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DE MYRIOPHYLLE À ÉPI

ATTENDU que le myriophylle à épi, une plante exotique envahissante, prolifère dans plusieurs lacs et plans d'eau de la zone Bécancour;

ATTENDU que l'on retrouve dans le Plan directeur de l'eau de la zone Bécancour les actions suivantes :

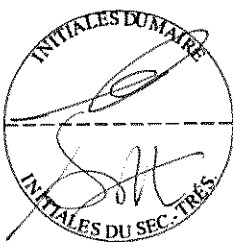
- Appliquer des mesures de contrôle ou d'éradication d'espèces exotiques envahissantes (ex : Myriophylle à épi au lac Rose) (FL-A7.8.3).
- Documenter la présence et l'évolution des espèces nuisibles et envahissantes fauniques et floristiques (BEC-A6.3.5 et FL-A7.8.1).

ATTENDU que la présence et l'envahissement de cette plante dans les lacs et plans d'eau de la zone Bécancour continue de s'aggraver et cause un impact économique et écologique dans les milieux hydriques;

ATTENDU que la lutte contre le myriophylle à épi est complexe et coûteuse et qu'un appui important doit être apporté aux intervenants pour lutter contre l'envahisseur;

ATTENDU que le GROBEC a été sollicité pour appuyer une coalition d'organismes qui demandent la création d'un programme par le gouvernement du Québec pour lutter contre le myriophylle à épi;

Il est proposé par Monsieur Marc St-Louis.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

2018-08-157

Que le GROBEC appuie et signe la déclaration « Pour un programme national de gestion du myriophylle à épi.

De mandater M. Simon Lemieux, directeur général, comme signataire de la déclaration sur le myriophylle à épi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

TRAVAUX PONT DANS LA ROUTE DU 10^E RANG

CONSIDÉRANT qu'il faut changer le ponceau dans la route du 10^e rang; près de l'érablière Daniel Bonneville;

CONSIDÉRANT que les travaux vont être fait à partir du 27 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

De faire l'achat de ponceau chez Centre du Ponceau Courval Inc. pour un montant de 15 102.55 \$.

D'autoriser la directrice générale à faire la planification des dits travaux et à faire l'achat des ponceaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEMANDE DE TRAVAUX (ENTRETIEN OU AUTRES) DANS UN FOSSÉ DE CHEMIN – MICHAËL ST-LOUIS

Ce point sera reporté à une prochaine séance du conseil.

AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 302 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

La conseillère, madame Sylvie Tanguay, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal, sera soumis pour adoption le projet de règlement 302 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le dépôt du projet de règlement est déposé à la table du conseil par madame Sylvie Tanguay et il a fait mention que ledit projet est disponible pour consultation au bureau municipale dès le 14 août 2018.

NOMINATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMODEMENT

CONSIDÉRANT que la Loi 62 en lien avec la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'état;

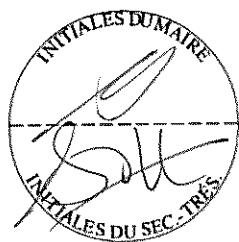
CONSIDÉRANT que cette loi vise à encadrer les demandes d'accommodement pour un motif religieux dans certains organismes

CONSIDÉRANT l'obligation de la municipalité doit désigner un répondant en matière d'accommodement.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que la municipalité nomme la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sophie Millette comme répondant en matière d'accommodement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvere

No de résolution
ou annotation

2018-08-159

NOM DE RUE POUR LE BASSIN D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont décidé de donner un nom au chemin se rendra au bassin d'épuration;

CONSIDÉRANT que le nom qui a été choisi est Le « Chemin du Bassin »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise madame Sophie Millette, directrice générale et secrétaire-trésorière à faire les démarches pour le nouveau nom.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-08-160

ABRI TEMPO – MONSIEUR PASCAL LAFOREST

CONSIDÉRANT que le propriétaire a reçu deux avis écrit concernant la réglementation des abris d'hiver et la demande de se conformer à celle-ci, par l'enlèvement des abris pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT que la situation ne s'est pas améliorée et que la Municipalité est sur le point d'instituer des procédures judiciaires;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a exposé ses motifs aux membres du conseil municipal le 16 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que deux (2) abris servent pour les véhicules;

CONSIDÉRANT que deux (2) abris servent pour l'entreposage de bois, pour la construction de son garage;

CONSIDÉRANT qu'une résolution du conseil accordée par la Municipalité afin d'accepter la demande de délai pour l'enlèvement de deux abris d'hiver;

CONSIDÉRANT que le délai a été accordée jusqu'au 30 avril 2019;

CONSIDÉRANT que le propriétaire déclare renoncer à consulter un avocat et que les parties désirent éviter les frais d'un procès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

De faire enlever les deux (2) abris d'hiver qui servent à ses voitures et ce dans l'immédiat.

De faire enlever le ou avant le 30 avril 2019 ses deux (2) abris d'hiver qui servent d'entreposage de matériaux de construction.

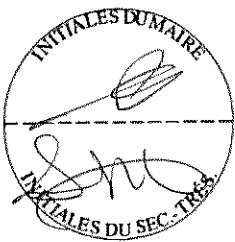
D'autoriser Madame Sophie Millette, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la transaction civile entre la Municipalité de Saint-Sylvere et Monsieur Pascal Laforest.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-08-161

DEMANDE D'AJOUT DE L'ANNEXE (E) AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 301 POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt 301 pour travaux d'aqueduc et d'eaux usée est présentement à l'étude pour l'approbation par le ministère;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

CONSIDÉRANT que la directrice a produit l'estimé détaillé validant le montant d'emprunt dudit règlement 301, le tout à la demande du ministère;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Normand Dubois et résolu :

Que la municipalité demande de joindre l'estimé détaillé au règlement d'emprunt 301 pour travaux d'aqueduc et d'eaux usées en tant qu'annexe E et que celui-ci en fasse partie intégrante.

Par conséquent, l'article 2 du Règlement 301 est modifié pour ajouter à la fin, ce qui suit :

« Ainsi que l'estimé détaillé préparé par Madame Sophie Millette, directrice générale et secrétaire-trésorière, le 13 août 2018, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « E ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

Début de la période de question à 20 h 30 et elle prend fin à 20 h 43.

(Le tout selon l'article 32 du règlement 260 de la régie interne des séances du conseil)

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé;

Il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que le conseil municipal lève la séance à 20 h 44.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Adrien Pellerin
Maire

Sophie Millette
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Adrien Pellerin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ADRIEN PELLERIN
Maire